



Sud Babote

*Association de citoyens
du quartier
Babote - Laissac - Gare - Nouveau Saint Roch*

PARCOURS D'ÉCRITURES 2017-2018

« POUVOIR DES MOTS, MAGIE DES MOTS »

Règlement

Article 1 : organisateur

L'association Sud Babote (ci après « l'association organisatrice ») dont le siège est situé 26, rue Dessalle Possel. 34000 Montpellier organise du 19 juin 2017 au 30 mai 2018 un « Parcours d'écritures » gratuit intitulé « POUVOIR DES MOTS, MAGIE DES MOTS », destiné à tous les élèves de la Métropole de Montpellier, selon les modalités du présent règlement.

La Mairie de Montpellier, la Métropole de Montpellier, la MAIF, le Rectorat, le Conseil général, le Gazette Café sont les partenaires de ce parcours.

Article 2 : public

Ce parcours d'écritures est ouvert à tous les élèves des écoles primaires (maternelles et élémentaires) et collèges fréquentant les établissements des villes suivantes : Baillargues, Beaulieu, Castelnau le Lez, Castries, Clapiers, Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Lavérune, Le Crès, Montaud, Montferrier sur Lez, Montpellier, Murviel les Montpellier, Pérols, Pignan, Prades le Lez, Restinclières, Saint Brès, Saint Drezéry, Saint Génès des Mourgues, Saint Georges d'Orques, Saint Jean de Védas, Saussan, Sussargues, Vendargues, Villeneuve-lès-Maguelonne.

Les élèves mineurs pourront participer à titre individuel à condition de disposer de l'autorisation préalable du titulaire de l'autorité parentale. L'enseignant de la classe concernée obtiendra cette autorisation. L'association organisatrice se réserve le droit de demander de justifier de cette autorisation et d'exclure le participant en l'absence de cette justification.

Les personnes n'ayant pas donné leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère ne seront pas acceptées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du parcours d'écritures.

Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation.

Article 3 : accès au parcours

Il est accessible sur internet, à l'adresse www.sudbabote.fr à partir du 20 juin 2017.

Article 4 : inscriptions

Les inscriptions peuvent être effectuées dès juin 2017 :

- Par internet, après téléchargement du bulletin d'inscription et retour par courriel.
- Par la poste : envoi du bulletin à l'adresse de l'association organisatrice, mentionnée à l'article 1.

Article 5 : productions attendues

Le parcours d'écritures concerne albums (avec ou sans texte), nouvelles, contes et poésies.

Article 6 : thème

Le thème, qui est déclinable à tous les niveaux d'enseignement, est « POUVOIR DES MOTS, MAGIE DES MOTS ».

Article 7 : présentation

La présentation des textes et illustrations est laissée au libre choix des auteurs (traitement de texte, couleur, corps, écriture manuelle, nature des illustrations, etc.).

La première de couverture portera le titre, le(s) nom(s) de(s) auteurs(s) et éventuellement une illustration.

La page de titre portera le titre, le(s) nom(s) de(s) auteurs(s), le niveau de la classe (CP... CM1... 5^{ème}...).

La quatrième de couverture comportera obligatoirement :

- une présentation ou résumé de l'œuvre
- le nom de l'auteur ou des auteurs
- le niveau de classe
- le nom de l'enseignant
- le nom de l'école ou établissement.

Un « objet-livre » est attendu : albums, nouvelles, recueils de nouvelles ou de poésies, contes devront être reliés.

Le manuscrit doit être une création originale de l'auteur, jamais publiée ni distribuée.

Article 8 : envoi des manuscrits.

L'envoi sera remis dans une enveloppe contenant :

- les trois exemplaires de la production.
- les coordonnées de l'enseignant responsable.

L'envoi devra parvenir par la poste au plus tard le vendredi 20 avril 2018.

Les enveloppes reçues après cette date ne seront pas ouvertes.

L'adresse à utiliser est :

Association Sud Babote 26, rue Dessalle Possel. 34000 MONTPELLIER

Les participants au parcours feront également parvenir, en même temps, leur manuscrit sous la forme d'un fichier soit au format Microsoft Word (avec l'extension .doc), soit au format PDF d'Adobe Acrobat (avec l'extension .pdf) à l'adresse suivante : contact@sudbabote.fr

Les textes seront ainsi publiés sur le site de l'association organisatrice.

Cette dernière disposera librement des textes, qui pourront éventuellement faire l'objet d'une lecture publique, d'une éventuelle parution, ou de tout autre usage, sans que l'auteur puisse s'y opposer.

Article 9 : groupe de lecture

L'association organisatrice mettra en place un groupe de lecture (composé d'écrivains, enseignants, bibliothécaires et membres de l'association) qui lira toutes les productions.

Article 10 : mise en valeur et participation des classes

La mise en valeur des réalisations aura lieu dans le cadre de la Comédie du livre 2018. La présence des classes est évidemment nécessaire car un temps de présentation par les élèves (présentation, échanges, lecture...) sera organisé. D'autres lieux de mise en valeur sont également prévus.

Article 11 : accompagnement

L'association organisatrice mettra en place :

- un accès au parcours sur son site internet avec diverses informations ;
- des rencontres d'auteurs.

Article 12

Chaque participant autorise l'utilisation de son nom et adresse dans toute opération promotionnelle liée au présent parcours. De plus, l'association organisatrice se réserve le droit de publier les renseignements d'identités ou les photographies prises lors des diverses manifestations, et ce dans le respect de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En application de l'article 26 de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant, en écrivant à l'adresse de l'association organisatrice.

Article 13

La participation au parcours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute interprétation ainsi que les cas non prévus seront tranchés souverainement par l'association organisatrice.

Celle-ci ne saurait être tenue pour responsable si l'opération devait être prolongée, écourtée, modifiée ou annulée, ni en cas de mauvaise réception ou de non réception des inscriptions par voie électronique ou postale, quelle qu'en soit la raison.

Sa responsabilité ne pourra être engagée et aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne saurait être versée aux participants.

Article 14

Le présent règlement peut être téléchargé sur www.sudbabote.fr